

**BTS NEGOCIATION ET DIGITALISATION DE LA RELATION CLIENT -
SESSION 2025**

**GUIDE POUR L'ELABORATION DU DOSSIER DE RELATION CLIENT ET
ANIMATION DE RESEAUX (E6)**

Date limite de dépôt sur CYCLADES : le vendredi 3 avril 2026 à 17h00 au plus tard

ET

Les candidats se présentent avec leurs deux dossiers le jour de l'épreuve (voir convocation)

En cas d'absence de dossier E6 dans Cyclades le vendredi 3 avril 2026 à 17h00,
l'épreuve sera notée « non valide » et donc le candidat ne pourra pas se présenter à l'épreuve.
Le candidat ne pourra pas se voir délivrer le diplôme.
Il pourra néanmoins passer les autres épreuves et en conserver les éventuels bénéfices de notes
pour les cinq sessions suivantes.

Contenu pour la version CYCLADES : 1 seul dossier est attendu, identique à la version papier, en 1 seul PDF.

- ☐ Page de garde : numéro d'inscription, nom, prénom
 - ☐ Candidats de la formation initiale ou en alternance : 3 fiches descriptives d'activités professionnelles (annexe VII-I de la circulaire nationale d'organisation) de nature différente selon le type de réseau (réseaux de distributeurs, de partenaires et de vente directe). **Au moins une de ces fiches doit se référer à une expérience réelle vécue au sein d'un réseau.**
ou
 - ☐ Candidats qui se présentent au titre de leur expérience professionnelle de 3 ans : dossier professionnel qui présente ses activités réseau en une dizaine de pages (animation de réseaux de distributeurs, de partenaires et de vente directe) *.
- Lors de l'interrogation, le candidat pourra apporter tous les documents complémentaires qu'il jugera pertinents pour illustrer sa présentation.

* cf. pôle 3 d'activités, page 12 du référentiel du BTS NDRC.

L'absence de l'un de ces éléments n'entraînera pas la mention « non valide » et aucune relance ne sera effectuée. Toute absence d'une de ces pièces pourra avoir une incidence sur la note attribuée.

DANS L'ONGLET *BTSNDRDOTECHE6* : Dossier technique

DANS L'ONGLET *BTSNDRPRESENTE4E6* : Attestation de présence en entreprise

- ☐ Photocopie du relevé de notes du BTS NRC ou NDRC d'une session précédente (le cas échéant)
ou
- ☐ Certificats de stage précisant la date de début et de fin du stage (de 8 semaines de stage à minima à 16 semaines réglementaires) indiquant le poste occupé, la signature et le cachet de l'employeur
ou
- ☐ Attestation(s) de présence en entreprise (en semaines) indiquant le poste occupé, la signature et le cachet de l'employeur pour les candidats apprentis, en formation professionnelle continue ou individuels
ou
- ☐ Dispense de stage et certificat de travail (le cas échéant)

Contenu pour la version papier : deux dossiers reliés (spirale, thermo-reliure...) identiques qui doivent impérativement contenir les éléments suivants :

- ☐ Page de garde : numéro d'inscription, nom, prénom
 - ☐ Candidats de la formation initiale ou en alternance : 3 fiches descriptives d'activités professionnelles (annexe VII-I de la circulaire nationale d'organisation) de nature différente selon le type de réseau (réseaux de distributeurs, de partenaires et de vente directe). **Au moins une de ces fiches doit se référer à une expérience réelle vécue au sein d'un réseau.**
ou
 - ☐ Candidats qui se présentent au titre de leur expérience professionnelle de 3 ans : dossier professionnel qui présente ses activités réseau en une dizaine de pages (animation de réseaux de distributeurs, de partenaires et de vente directe) *.
- Lors de l'interrogation, le candidat pourra apporter tous les documents complémentaires qu'il jugera pertinents pour illustrer sa présentation.

* cf. pôle 3 d'activités, page 12 du référentiel du BTS NDRC.

L'absence de l'un de ces éléments n'entraînera pas la mention « non valide » et aucune relance ne sera effectuée. Toute absence d'une de ces pièces pourra avoir une incidence sur la note attribuée.

Le dossier sera rédigé obligatoirement à l'aide d'un traitement de texte.

- ☐ Photocopie du relevé de notes du BTS NRC ou NDRC d'une session précédente (le cas échéant)
ou
- ☐ Certificats de stage précisant la date de début et de fin du stage (de 8 semaines de stage à minima à 16 semaines réglementaires) indiquant le poste occupé, la signature et le cachet de l'employeur
ou
- ☐ Attestation(s) de présence en entreprise (en semaines) indiquant le poste occupé, la signature et le cachet de l'employeur pour les candidats apprentis, en formation professionnelle continue ou individuels
ou
- ☐ Dispense de stage et certificat de travail (le cas échéant)

La non-validité d'un dossier peut être prononcée dans les cas suivants :

- Absence de dépôt de dossier ;
- Dépôt de dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice,
- Durée de stage ou d'expérience professionnelle inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen,
- Absence d'attestation de stage ou de certificat de travail,
- Documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

BTS NDRC 2026

RCAR (E6)

PAGE DE PRÉSENTATION DU DOSSIER

N° d'inscription¹ : |__|__|__| |__|__|__| |__|__|__|

NOM :

Prénom :

ÉTABLISSEMENT DE PASSAGE ¹ (UNE CASE A COCHER)	
☐ Lyc. E. Lemonnier - PARIS (75) ☐ Lyc. J.B. Corot - SAVIGNY (91) ☐ Lyc. A. Kastler - CERGY (95)	☐ Lyc. M. Curie – « annexe » VERSAILLES (78) ☐ Lyc Jean Lurçat

CATEGORIE CANDIDAT ² (UNE CASE A COCHER)	
☐ Scolaire ☐ Apprenti ☐ Formation professionnelle continue ☐ Expérience professionnelle 1 an	☐ Ex-scolaire ☐ Ex-apprenti ☐ Ex-formation professionnelle continue

¹Informations communiquées sur votre convocation envoyée au printemps 2026

² Informations communiquées sur votre confirmation d'inscription